Votre équipement moto pour le permis A2

Liste à cocher pour préparer vos leçons et vos examens (plateau et circulation). L'équipement est exigé dès la première leçon.

1. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE – leçons et examen

☐	**Casque moto homologué**	Norme ECE 22.05 ou 22.06 (étiquette cousue sur la jugulaire), à votre taille, jugulaire attachée. Intégral ou modulable conseillé.
☐	**Gants moto homologués**	Gants certifiés CE – norme EN 13594. Les gants « de ville » ne sont pas acceptés.
☐	**Blouson ou veste moto**	Manches longues, fermé. Blouson moto avec protections CE (coudes, épaules) fortement conseillé.
☐	**Pantalon ou combinaison**	Les jambes doivent être entièrement couvertes. Pantalon moto renforcé conseillé (le short est interdit).
☐	**Bottes ou chaussures montantes**	Couvrant les chevilles (malléoles). Baskets basses, sandales et talons interdits.
☐	**Gilet haute visibilité**	Gilet rétroréfléchissant certifié, à avoir sur soi pendant la conduite (obligatoire pour tout conducteur de 2 roues motorisé).

OBLIGATOIRE

Attention : un candidat qui se présente à l'examen avec un équipement incomplet ou non conforme **ne peut pas passer l'épreuve**. Vérifiez votre tenue la veille.

2. ÉQUIPEMENT RECOMMANDÉ – pour votre confort et votre sécurité

☐	**Dorsale / protection dorsale**	Certifiée EN 1621-2, intégrée au blouson ou portée en dessous.
☐	**Gilet airbag**	Protection du buste et de la colonne en cas de chute.
☐	**Bottes moto**	Avec renforts chevilles et sélecteur – meilleure protection et meilleur ressenti.
☐	**Cagoule / tour de cou**	Hygiène sous le casque et protection contre le froid.
☐	**Vêtements de pluie**	Combinaison ou ensemble imperméable : les leçons ont lieu par tous les temps.
☐	**Bouchons d'oreilles**	Réduisent la fatigue et protègent l'audition.

RECOMMANDÉ

Notre conseil : privilégiez un équipement à votre taille et homologué CE, et demandez conseil à votre moniteur avant tout achat. La moto école est fournie par l'auto-école.